

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 22 décembre 2015 à 20 heures 00**  
**Convocation du 17 décembre 2015.**

Présents : PELLERIN Laurent, DELGOULET Cyril, PICHON Yvon, GARCIA Emmanuel, FLOIRAT Bernadette, RAFFAILLAC Georgette, BIGEAT Arnaud, BOTERF Isabelle, GERAUD Sandrine, LEYMARIE Robert, Daniel LACOMBE.

Secrétaire de Séance : GERAUD Sandrine

**Ouverture de séance à 20 H 15**

1. Désignation d'un secrétaire de séance.  
Sandrine GERAUD
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 20 Octobre 2015 et signature du registre des délibérations.
3. Maison d'accueil

Présentation du projet par Mr le Maire. Il donne connaissance au conseil municipal de l'avis de Mr DELFOUR, architecte des bâtiments de France, qui demande des modifications conséquentes sur le projet de la commune situé à l'entrée de Villac en venant de Louignac. Rendez-vous est prévu avec l'architecte des ABF pour échanger, il vient sur place début janvier. Une autre hypothèse pourrait être envisagée par l'achat d'une maison. La question se pose : Maison neuve ou existante ?

4. Délibération pour l'avenant au bail de Mme et Mr THEBAUT Laurent.

Le conseil municipal décide de revoir le montant du loyer mensuel, il sera de 30€ par mois au lieu de 50€. Le conseil autorise Mr le Maire à établir un avenant qui sera signé par les deux parties.

**Délibérations voté par le conseil municipal.**

5. Délibération pour l'avenant à la convention avec les services de l'Etat pour la télétransmission des actes et la signature électronique.

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de signer électroniquement tous les actes transmis par voie de dématérialisation aux services de l'Etat à compter du mois de mars 2016. La commune disposant d'une convention avec ces mêmes services depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il est nécessaire de faire un avenant en tenant de cette modification. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et à prendre la signature électronique.

**Délibération votée par le conseil municipal.**

6. Délibération pour l'avenant avec le CDG 24 concernant l'assurance CNP.

Cet avenant précise que c'est à la collectivité de télécharger la facture ou les factures afin de pouvoir les payer au CDG 24. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à le signer.

**Délibération votée par le conseil municipal.**

7. Délibération pour l'avenant à la convention avec le SDE 24 concernant le groupement d'achat d'énergies.

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la modification de la convention initiale à faire en précisant qu'il faut prévoir dans cette convention, un article qui stipule que le SDE 24 prendra tout en charge et demandera à la collectivité le reversement de ses sommes dues par prélèvement.

**Délibération votée par le conseil municipal.**

8. Délibération pour l'augmentation du loyer SUEUR Albert au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'augmentation du loyer de 0,08%, soit 0,25€, en conséquence le nouveau loyer sera de 315,40€ au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Délibération votée par le conseil municipal.**

9. Délibération concernant la restructuration de la caserne des pompiers du Lardin Saint Lazare.

Il est demandé une subvention/fonds de concours aux mairies rattachées au SDIS du Lardin Saint Lazare pour la restructuration de la caserne. Le financement est assurée à hauteur de 50% par les communes et en fonction du prorata de la population, pour Villac, il a été retenu 32 habitants (secteur la mothe, trassalvas). Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS.

**Délibération votée par le conseil municipal.**

10. Délibération pour l'achat d'un Four à la Salle des Fêtes

Le conseil décide d'acheter un four pour la salle des fêtes. Une décision modificative du budget sera prise afin de mandater cette dépense en section d'investissement et surtout qui va permettre de percevoir le FCTVA sur cette opération.

**Délibération votée par le conseil municipal.**

11. Délibération pour demander le remboursement du ticket unique (transports scolaires).

Le conseil municipal décide de demander le remboursement aux familles non domiciliées sur Villac pour lesquelles leurs enfants prennent le ramassage scolaire de villac. Le montant par an et par enfant est de 61€.

**Délibération votée par le conseil municipal.**

12. Délibération concernant le contrat 3 C avec le prestataire informatique ODYSSEE.

Le prestataire informatique propose de renouveler le contrat 3 C à la commune de Villac. Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à le signer. Il est établi pour une durée de 3 ans et coute 618€ par an.

**Délibération votée par le conseil municipal.**

13 - Divers.

- PERIGEO/ATD présenté par Emmanuel GARCIA, c'est un service cartographique proposé par l'Agence Technique Départementale. Une carte dématérialisée de tous les réseaux (eau, EDF, assainissement collectif, cadastre, carte communale zone constructible, relevés de parcelles et etc...). Le coût est de 0,20€ par habitant et par an.
- Proposition de contacter une Bandas pour animer le Dimanche de la fête votive en 2016.

Séance levée à 21 h 00

La secrétaire de séance, Sandrine GERAUD